

PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE  
DU PARTI

ORDONNANCE N° 034/77 DU 28.7.1977  
portant changement du nom de l'Université  
de Brazzaville.-

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;  
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité Militaire  
du Parti et fixant ses attributions ;  
Vu l'acte n° 001/PCT/CMP du 3 avril 1977 fixant l'organisation et la struc-  
turation du Comité Militaire du Parti ;  
Vu l'ordonnance n° 29/71 du 4 décembre 1971 portant création de l'Université  
de Brazzaville ;

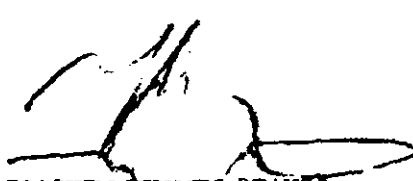
Le Comité Militaire du Parti entendu,

ORDONNE :

Article premier.- L'Université de Brazzaville créée sous cette dénomin-  
ation par l'ordonnance n° 29/71 du 4 décembre 1971 s'appelle désormais Université  
Marien NGOUABI.

Article 2.- La présente ordonnance sera publiée au Journal officiel de  
la République Populaire du Congo et exécutée comme loi de l'Etat./-

Brazzaville, le 28 Juillet 1977

  
COLONEL JOACHIM YHOMBI-OPANGO.